

La viabilité hivernale 2015-2016

Tout au long de l'année, les gestionnaires du réseau routier et autoroutier (directions interdépartementales des routes, sociétés d'autoroutes, départements, communes) travaillent pour assurer la sécurité et l'entretien des routes.

Les conditions météorologiques particulières de l'hiver entraînent la mise en place d'un dispositif spécifique pour assurer le maintien de la circulation, appelé viabilité hivernale (VH).

Pour rendre ce dispositif plus efficace, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie engage, tous les ans, une campagne d'information.

Pour bien circuler en hiver, nous avons tous un rôle à jouer.



La viabilité hivernale : des enjeux de sécurité, des enjeux économiques, des enjeux environnementaux

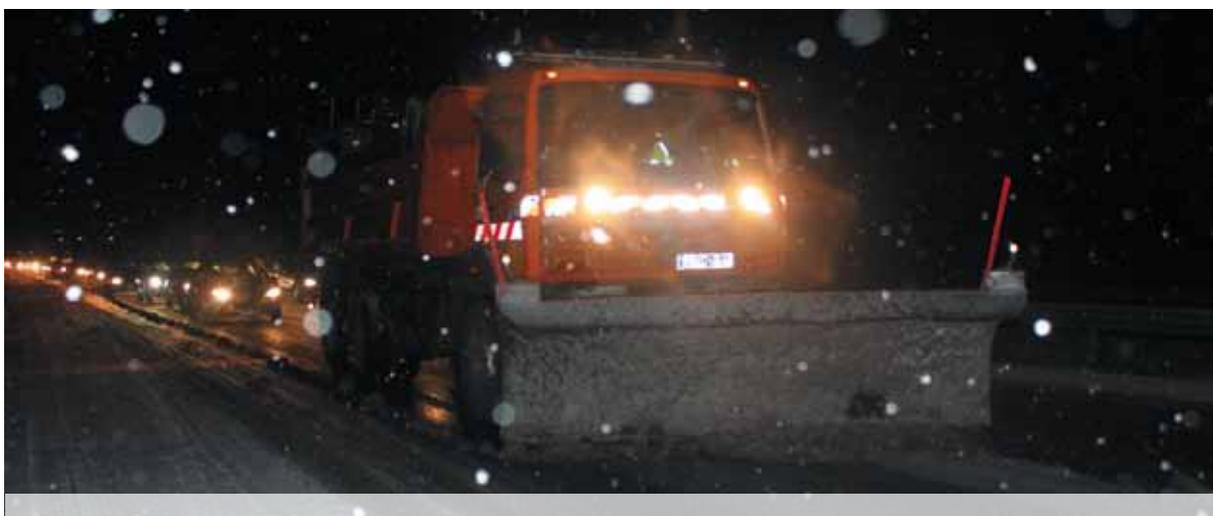
La viabilité hivernale demande une logistique élaborée et la mise en œuvre d'importants moyens humains et matériels pour assurer la sécurité des usagers de la route.

En cas de neige ou de verglas, l'état des routes et autoroutes se dégrade et, sans l'intervention des équipes déployées par les gestionnaires de voirie, les possibilités d'emprunter le réseau seraient fortement réduites, voire inexistantes. Ces interventions visent à garantir aux usagers de la route des conditions optimales de sécurité et de mobilité.

La politique de viabilité hivernale concourt à la sécurité des usagers de la route, mais également à la continuité

des activités économiques du pays tout en préservant l'environnement.

Il s'agit donc de trouver un point d'équilibre entre l'importance des moyens matériels et humains déployés et les inconvénients qu'entraînerait une dégradation des conditions de circulation. Toutes les routes ne peuvent être surveillées et entretenues ni de la même manière, ni dans les mêmes délais. Les coûts induits pour la collectivité seraient prohibitifs et la dépense parfois peu utile, sans compter les conséquences écologiques de traitements excessifs. C'est pourquoi tous les gestionnaires de réseau routier fixent des priorités d'intervention.



La viabilité hivernale : une organisation

Dispositif complexe, la viabilité hivernale requiert une bonne organisation et des compétences professionnelles pointues.

Plusieurs dizaines de milliers d'agents de l'État, des collectivités territoriales et des sociétés d'autoroutes sont mobilisables tous les jours pour assurer la viabilité hivernale des routes de façon préventive (surveillance, salage) ou curative (intervention de déneigement).

Pour assurer leurs missions, les gestionnaires routiers préparent leur document d'organisation de la viabilité hivernale, en précisant l'organisation du travail mise en place, les circuits d'intervention prioritaires et les moyens pouvant y être

affectés dans le respect de la sécurité des usagers et de leur personnel.

Les équipes sont formées à la conduite et au maniement des engins, à l'utilisation optimale du sel...

L'organisation de l'information aux usagers est également prise en compte :

- ✗ collecte des informations (patrouille, caméras, capteurs...);
- ✗ traitement de l'information ;
- ✗ diffusion par de multiples canaux (panneaux à message variable, radio, internet...).

Après chaque saison de viabilité hivernale, les gestionnaires routiers font un bilan et tirent des enseignements pour la saison suivante.



La viabilité hivernale : les limites des prévisions météorologiques



Pour être efficace, l'organisation des interventions de viabilité hivernale nécessite de bonnes prévisions des phénomènes météorologiques.

La formation de neige dans l'atmosphère dépend de nombreux paramètres (tem-

pérature de l'air, teneur en vapeur d'eau dans l'air...) dont la fluctuation, même infime, peut modifier l'état de la précipitation et provoquer de la pluie au lieu de la neige.

Ainsi, malgré les progrès technologiques, les moyens mis en œuvre et les compétences des prévisionnistes, la neige reste, et restera longtemps encore, un phénomène très difficile à prévoir.

La viabilité hivernale : une coordination nécessaire de tous les acteurs

Une excellente coordination entre tous les gestionnaires de réseaux routiers et autoroutiers et les forces de l'ordre et de secours est un élément essentiel au bon fonctionnement du dispositif dans les situations météorologiques difficiles.

Des plans spécifiques de gestion du trafic sont établis à l'avance et, si nécessaire, mis en œuvre : ce sont les plans intempéries. Ils sont soit départementaux, soit interdépartementaux et sont déclenchés soit par le préfet de département soit par le préfet de zone de défense.

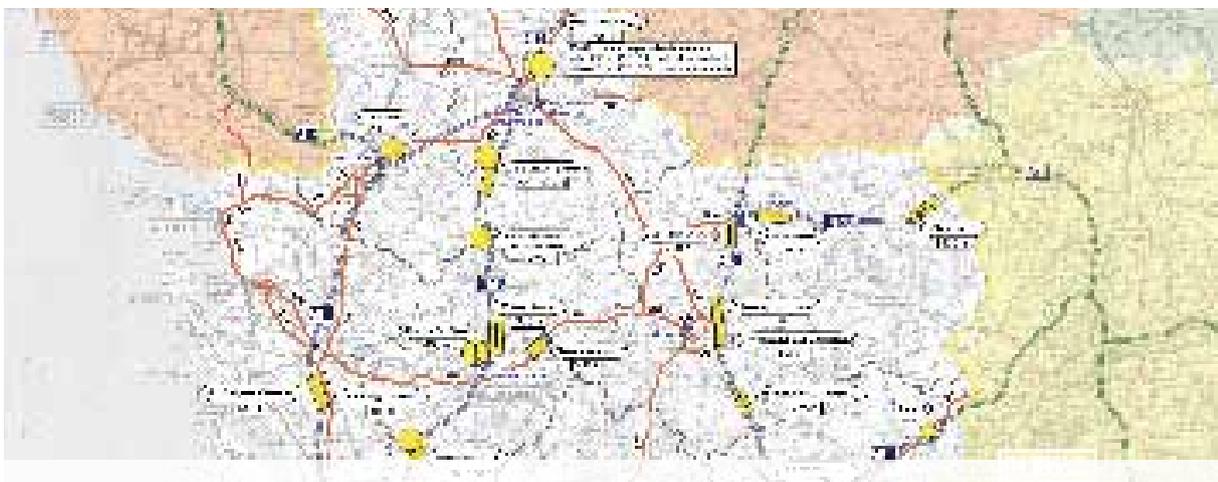
Ces plans ont pour principal objectif d'assurer l'écoulement du trafic et la sécurité des personnes, en évitant le blocage des axes routiers et autoroutiers.

Les principales mesures qui peuvent être mises en place concernent :

- ✗ les itinéraires obligatoires ;
- ✗ le contrôle d'accès d'autoroutes ;
- ✗ la circulation des poids lourds en convois ;
- ✗ les sites de stockage de poids lourds sur des aires ou sur des voies d'autoroutes ;
- ✗ le secours et l'assistance aux usagers de la route.



Néanmoins, malgré toute l'attention et les améliorations successives apportées à ces dispositifs, il peut arriver que l'action des pouvoirs publics ne suffise pas en cas de phénomènes climatiques exceptionnels ou lors d'une forte pointe de trafic.



La viabilité hivernale : les conducteurs et les médias ont un rôle à jouer

Pour chaque conducteur, anticiper en préparant son déplacement, le différer si les prévisions sont mauvaises, adopter une conduite prudente, respecter les consignes de sécurité contribuent à améliorer la sécurité de tous.

Les centres d'information et de coordination routières (CRICR), le Centre national d'information routière (CNIR) et tous les gestionnaires routiers mettent tout en œuvre pour que l'information soit diffusée au plus près du temps réel.

Les médias constituent un élément essentiel de la chaîne d'information qui relie les gestionnaires des réseaux routiers aux usagers de la route.

De façon générale, les radios, les télévisions et la presse écrite sont le principal vecteur d'information pour les usagers, en particulier lorsqu'un phénomène météorologique de grande ampleur se produit.



Sur le réseau autoroutier concédé, des informations sur les conditions de circulation sont diffusées en permanence sur la fréquence **FM 107.7**.



le site

www.bison-fute.gouv.fr

l'application mobile

m.bison-fute.gouv.fr



**Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie**

Direction générale des Infrastructures,
des Transports et de la Mer
92 055 La Défense cedex
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22

